

Fonctionnaires : moins nombreux, plus mobiles

Voici ce qui les attend en Wallonie dans les années qui viennent

La ministre de la Fonction publique, Alda Gréoli, et la patronne de l'administration wallonne, Sylvie Marique, vont tenter de moderniser le fonctionnement du SPW, malgré la disette budgétaire.

Elles se connaissent de longue date. Se sont retrouvées à la faveur du changement de majorité en Wallonie, l'été dernier. Avouent même quelques points communs, comme l'amour de la natation. Mais quand il s'agit d'expliquer ce que va devenir l'administration publique wallonne malgré les coupes d'effectifs qui lui sont promises, toutes deux redeviennent vite sérieuses.

« Lors de l'éclatement de la crise au gouvernement le 19 juin, ça a été un choc : ça ne s'était jamais passé en 40 ans », reconnaît d'emblée Sylvie Marique, la Secrétaire générale du SPW (Service public Wallonie), l'administration wallonne. « Mais on est là pour les usagers : dès le 20 juin, on s'est remis au travail. Puis on a dû s'adapter, recréer la confiance avec des gens qui n'avaient plus forcément conscience de ce qu'était l'administration... »

➔ **Le 18 juin, vous avez eu des craintes ?**

Sylvie Marique : « On était prêt à le digérer. »

Alda Gréoli : « La secrétaire générale a le sens de l'État. L'import-

ant, c'est de recréer la confiance le plus vite possible, se redire l'importance d'avoir une administration forte orientée vers les usagers. »

➔ **Qu'est-ce que ça a changé, le**

nouveau gouvernement ?

SM : « 87 % de la nouvelle déclaration de politique régionale était cohérente avec le contrat d'administration conclu en 2015. »

➔ **Et les 13 % de différence, c'est quoi ?**

AG : « On veut poursuivre l'orientation vers les usagers et renforcer la capacité des managers à exercer leur autorité. »

SM : « On a quatre grands objectifs : être orientés vers les usagers, faire la simplification numérique,

accroître le bien-être de nos collaborateurs et avoir une administration orientée vers des solutions. Le changement, ce sont 36 nouveaux projets, sur un total de 436. »

➔ **Quoi ?**

SM : « Le cadastre des subventions facultatives, le décret gouvernance, la suppression de la radio-redevance et la nécessité de repositionner les 90 fonctionnaires qui y travaillent. Plus objectiver la charge de travail pour nos fonctionnaires. On va se demander quelles sont les missions essentielles, où on doit réaffecter les ressources. »

AG : « Cela va permettre d'identifier les lieux où on manque de personnel. Cela nous donnera aussi une plus grande agilité, une

vite possible »

Alda Gréoli

mobilité supplémentaire. Sur nos 10.000 fonctionnaires, 41 % sont des contractuels. On ne veut pas simplifier leur licenciement, mais permettre de mieux répondre aux besoins des usagers. »

➔ **Donc il y aura plus de mobilité et de flexibilité ?**

AG : « Cela va se négocier. Évaluer, c'est d'abord reconnaître du travail bien fait, offrir des formations, de la mobilité. Et de temps en temps, ce sont des sanctions quand c'est nécessaire. »

➔ **Les fonctionnaires doivent s'attendre à bouger plus ?**

AG : « Ils sont demandeurs ! »

SM : « En janvier 2017, on a relancé la mobilité interne. Sur

400 postes déclarés vacants, 14 % ont été pourvus par de la mobilité... »

➔ **14 % ce n'est pas énorme...**

AG : « Les autres sont peut-être contents de ce qu'ils font... »

➔ **Cette mobilité sera-t-elle obligatoire ?**

AG : « Je ne peux pas l'imaginer : ce serait forcer une personne à

changer d'emploi alors qu'elle n'en a pas envie. »

➔ **Et si le fonctionnaire est évalué négativement dans son emploi actuel ?**

AG : « On privilégiera un bilan de la personne et son repositionnement grâce à nos outils de formation. » ●

INTERVIEW > CHRISTIAN CARPENTIER

« L'important, c'est de recréer la confiance le plus

Baisse des effectifs

« On ne privatisera pas l'administration ! »

> Il y a actuellement 41 % de contractuels dans l'administration wallonne.

Est-ce que cela va augmenter, au détriment des statutaires ?

AG : « Je n'ai pas d'objectifs chiffrés. »

SM : « Tous les postes déclarés vacants sont statutaires. Et si on n'a pas de réserve de recrutement, on fait appel aux contractuels. Mais on connaît nos maux. On n'est pas toujours bien perçus. On n'est pas toujours assez orientés vers l'extérieur, on a un problème de confiance et on a parfois une controlite aigüe par rapport aux secteurs que nous subventionnons. Mais de plus en plus de jeunes de moins de 30 ans sont recrutés. Ils ont envie de venir et ils restent. Reste que 45 % du personnel a plus de 50 ans. Notre challenge est d'attirer de nouveaux talents. »

> Comment ?

SM : « Par des présences sur le terrain, en montrant la richesse du

métier. Du télétravail aussi : 10 % de nos fonctionnaires en font certains jours. »

> C'est appelé à augmenter ?

SM : « Tout à fait, comme le coworking décentralisé. Les jeunes talents y sont très réceptifs. Leurs premières questions, ce n'est pas forcément le salaire ; c'est le PC portable, le télétravail, etc. »

AG : « Le télétravail, cela améliore les performances. »

> Le MR a-t-il des velléités de privatisation ?

AG : « Je ne mettrai aucune tentative de privatisation sur la table ! »

> Qu'est-ce qui attend la fonction publique en termes de non remplacement des départs ?

AG : « Il y aura des départs non remplacés. La fonction publique évoluera en fonction des besoins, de l'information, de l'identification d'endroits où des remplacements ne sont pas nécessaires. »

> Avec quel objectif chiffré ?

AG : « Mon seul objectif, c'est l'efficacité. »

SM : « On doit dialoguer avec le gouvernement, identifier des activités moins importantes que d'autres. Remplacer un fonctionnaire sur cinq, c'est un choc culturel dans l'administration. On l'a vécu en 2015 et 2016. En 2017 c'est passé à 2 sur 3. Et 2018-2019 cela sera de nouveau du 1 sur 5... »

> Et c'est réaliste ?

SM : « Cela va nous obliger à réfléchir à nos modes de travail, voir ce qu'on peut numériser ou changer dans nos processus pour affecter nos effectifs aux missions essentielles. »

AG : « Les années où c'était 1 sur 5, les effectifs ont quand même augmenté. Il y a des objectifs, puis des besoins à rencontrer que le ministre compétent vient expliquer. On accorde les moyens supplémentaires nécessaires pour le faire. » ●

CH. C.

Nouveauté

Des permanences dans les communes

> Dans 10 ans, la fonction publique wallonne, à quoi ressemblera-t-elle ?

SM : « Elle sera orientée vers des solutions, en constante écoute des usagers. Davantage informatisée aussi, ce qui libérera du temps pour mieux accompagner les demandes des gens. Et le fonctionnaire sera encore plus heureux. »

> Il est loin de l'être en Wallonie, quand on voit le taux d'absentéisme qui bat tous les records...

SM : « Un tiers de notre personnel est de niveau D : des ouvriers, des éclusiers... Ils ont une pénibilité de métier importante. Et plus de 45 % ont plus de 50 ans. Or, à partir de 45 ans, le taux d'absentéisme devient plus élevé... »

> Leurs horaires seront-ils plus flexibles ?

AG : « La digitalisation des démarches rend déjà l'accessibilité beaucoup plus souple pour l'utilisateur. On doit maintenir l'accessibilité

physique pour lutter contre la fracture numérique, mais un fonctionnaire n'est pas corvéable 24h sur 24. »

> On peut décaler leurs horaires...

AG : « On pense à des permanences décentralisées avec une accessibilité pour des publics plus âgés, plus sociaux. On peut donc l'imaginer un jour ou deux par semaine. »

SM : « On doit renforcer le web en le rendant plus lisible : on s'y perd trop, entre trop de sites. Notre volonté est aussi d'aller dans les communes, d'y créer des espaces de contact avec les citoyens par exemple un jour par semaine. On dialogue là-dessus avec le gouvernement en ce moment. »

AG : « Faire cela dans une maison communale permettrait de simplifier les choses pour les gens : c'est là que ça se passera, peu importe le niveau de pouvoir concerné. Ce sera plus lisible. » ●

CH. C.